

Hommes pris en charge pour cancer de la prostate sous surveillance en 2018

1. Méthodes de calcul des indicateurs

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses (http://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/documents/cnamts_rapport_charges_produits_2021.pdf).
- Champ : Régime Général + Sections Locales Mutualistes, sauf en ce qui concerne la mortalité (Régime Général strict) pour les effectifs et les taux ; les dépenses sont extrapolées à tous les régimes et calées sur l'ONDAM (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie) : certaines dépenses qui sont dans le périmètre de l'ONDAM sont non individualisables et ne peuvent donc pas être rattachées à un bénéficiaire de soins. De manière symétrique, certaines dépenses d'Assurance Maladie ne sont pas strictement incluses dans l'ONDAM, mais sont toutefois affectables individuellement. Des coefficients sont donc appliqués pour retrouver les dépenses constatées dans l'ONDAM.
- Méthode : algorithme de définition de la pathologie : Hommes ayant une Affection de Longue Durée avec codes CIM-10 de cancer de la prostate avec date de début antérieure à l'année n-1, et/ou hommes hospitalisés en médecine, chirurgie, obstétrique pour cancer de la prostate au cours des années n à n-4 (diagnostic principal ou relié), ou des années n à n-1 (diagnostic associé, ou diagnostic principal ou relié d'un des Résumés d'Unité Médicale). Le cancer actif prime sur le cancer sous surveillance (voir la fiche correspondante).
- Les standardisations sont réalisées sur la structure d'âge de la population française, estimées par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) au 1er janvier 2019, permettant des comparaisons indépendamment de ce facteur.
- Les effectifs sont arrondis à la centaine.

2. Effectifs, caractéristiques et taux

En 2018, on dénombre 244 200 hommes pris en charge pour cancer de la prostate sous surveillance. Les âges moyen et médian sont de 75 ans. La part des hommes âgés de plus de 75 ans est de 51%. Dans l'ensemble, 93% des hommes sont prises en charge pour ALD en rapport avec le cancer de la prostate. Le taux brut pour le Régime Général et les Sections Locales Mutualistes est de 9,1‰ hommes (le dénominateur correspondant aux 26 841 800 hommes ayant bénéficié de soins remboursés au moins une fois dans l'année). Standardisé sur la structure de la population INSEE, il est de 4,52‰ hommes. Parmi les hommes de moins de 60 ans bénéficiant de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUC), 0,08‰ sont pris en charge pour cancer de la prostate sous surveillance, contre 0,2‰ de la population générale de même âge (taux standardisés : 0,14‰ contre 0,22‰).

**Tableau 1. Effectifs et taux bruts
 des hommes pris en charge pour cancer de la prostate sous surveillance par classe d'âge en 2018**

	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Hommes							
Effectif	< 100	< 100	1 700	25 000	92 400	125 100	244 200
Taux brut	0‰	0‰	0,25‰	7,76‰	33,87‰	63,88‰	9,1‰
Femmes							
Effectif	0	0	0	0	0	0	0
Taux brut	0‰	0‰	0‰	0‰	0‰	0‰	0‰
Total⁽¹⁾							
Effectif	< 100	< 100	1 700	25 000	92 400	125 100	244 200
Taux brut	0‰	0‰	0,12‰	3,53‰	15,22‰	24,13‰	4,22‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

⁽¹⁾ Le dénominateur comprend l'ensemble de la population (hommes et femmes) afin de rendre possible des comparaisons de taux entre les indicateurs

**Tableau 2. Effectifs, taux bruts et standardisés
 des hommes pris en charge pour cancer de la prostate sous surveillance par région en 2018**

	Hommes			Femmes			Total ⁽²⁾		
	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé
Auvergne-Rhône-Alpes	30 300	9,35‰	9,48‰	0	0‰	0‰	30 300	4,36‰	4,49‰
Bourgogne-Franche-Comté	11 400	10,42‰	9,34‰	0	0‰	0‰	11 400	4,82‰	4,37‰
Bretagne	12 400	9,85‰	9,84‰	0	0‰	0‰	12 400	4,54‰	4,44‰
Centre-Val de Loire	9 600	9,46‰	8,61‰	0	0‰	0‰	9 600	4,36‰	4,06‰
Corse	800	6,80‰	5,57‰	0	0‰	0‰	800	3,14‰	2,69‰
Grand Est	23 400	10,85‰	10,62‰	0	0‰	0‰	23 400	5,04‰	4,98‰
Guadeloupe	2 600	17,26‰	16,36‰	0	0‰	0‰	2 600	7,46‰	7,61‰
Guyane	300	3,92‰	8,33‰	0	0‰	0‰	300	1,76‰	4,28‰
Hauts-de-France	20 400	8,13‰	9,83‰	0	0‰	0‰	20 400	3,82‰	4,46‰
Ile-de-France	39 200	7,63‰	9,43‰	0	0‰	0‰	39 200	3,55‰	4,50‰
Martinique	2 600	18,19‰	15,45‰	0	0‰	0‰	2 600	7,82‰	7,11‰
Mayotte	< 100	0,73‰	1,86‰	0	0‰	0‰	< 100	0,33‰	1,02‰
Normandie	12 600	9,49‰	9,53‰	0	0‰	0‰	12 600	4,41‰	4,39‰
Nouvelle Aquitaine	22 800	10,16‰	9,06‰	0	0‰	0‰	22 800	4,64‰	4,19‰
Occitanie	21 600	9,43‰	8,81‰	0	0‰	0‰	21 600	4,35‰	4,14‰
Pays de la Loire	13 300	8,82‰	9,25‰	0	0‰	0‰	13 300	4,12‰	4,29‰
Provence-Alpes-Côte d'Azur	19 000	9,25‰	7,98‰	0	0‰	0‰	19 000	4,24‰	3,76‰
Réunion	1 600	4,05‰	6,63‰	0	0‰	0‰	1 600	1,89‰	3,14‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

⁽²⁾ Le dénominateur comprend l'ensemble de la population (hommes et femmes) afin de rendre possible des comparaisons de taux entre les indicateurs

3. Mortalité quelle que soit la cause

**Tableau 3. Effectifs et taux bruts de mortalité
 des hommes pris en charge pour cancer de la prostate sous surveillance par classe d'âge en 2018**

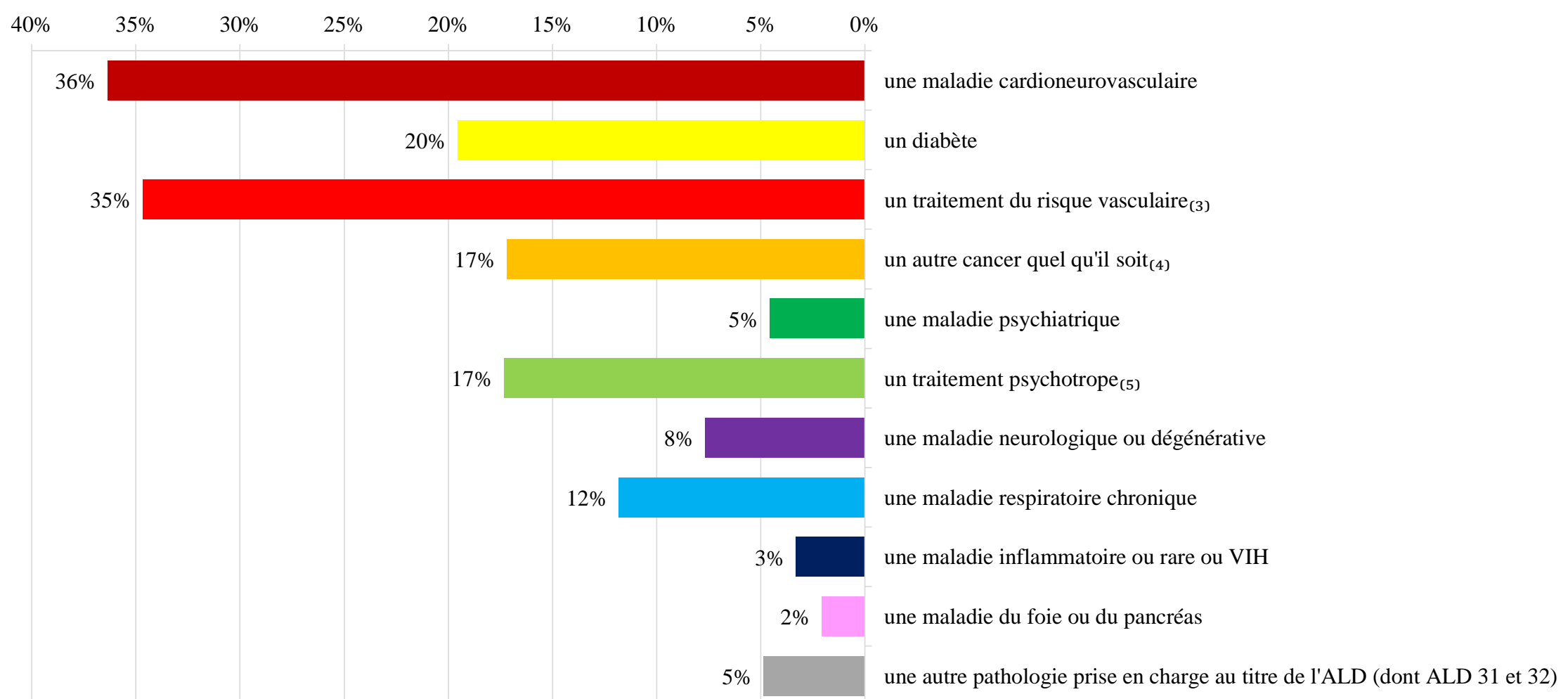
	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Effectif décédé	< 100	< 100	< 100	200	1 300	7 000	8 600
Effectif total	0	0	1 600	22 100	80 300	109 600	213 600
Taux brut	-	-	-	1,12%	1,59%	6,39%	4,00%

Source : SNIRAM/SNDS / Régime Général (hors Sections Locales Mutualistes)

Les âges moyen et médian au décès des hommes pris en charge pour cancer de la prostate sous surveillance décédés en 2018 sont respectivement de 83 ans et de 84 ans.

4. Polypathologie et traitements

**Graphique 1. Parmi les hommes pris en charge pour cancer de la prostate sous surveillance,
 pourcentage de personnes avec au moins...**



Source : SNIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

Note : une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

⁽³⁾ Hors hommes identifiés comme ayant une maladie coronaire, un accident vasculaire cérébral ou une insuffisance cardiaque - ni aigus ni chroniques -, ou une artériopathie oblitérante des membres inférieurs, ou une insuffisance rénale chronique terminale traitée, ou un diabète

⁽⁴⁾ Des imprécisions du codage des séjours (entre cancer primitif et métastase sur un autre organe) peuvent conduire à une surestimation de ce pourcentage

⁽⁵⁾ Hors hommes identifiés comme ayant une maladie psychiatrique

5. Dépenses pour l'Assurance Maladie

Sur les 167 milliards d'euros de dépenses tous régimes confondus, 209 millions d'euros (0,1%) sont attribués à la prise en charge pour cancer de la prostate sous surveillance :

- 182 millions d'euros pour les soins de ville (87%)
- 20 millions d'euros pour les dépenses hospitalières (9%)
- 7 millions d'euros pour les prestations en espèces (indemnités journalières maladie, AT/MP, maternité et invalidité) (4%).

La dépense annuelle moyenne remboursée est estimée à 720 euros par personne (Régime Général + Sections Locales Mutualistes).

6. Evolutions entre 2012 et 2018

a. Evolution des effectifs et taux entre 2012 et 2018

Entre 2012 et 2018, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des effectifs des hommes pris en charge pour cancer de la prostate sous surveillance est de 0,35%. L'évolution brute de la prévalence chez les hommes entre 2012 et 2018 est de -0,01 point. Après standardisation sur la structure de la population INSEE, les résultats ne sont pas modifiés.

b. Evolution des dépenses entre 2012 et 2018

Entre 2012 et 2018, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des dépenses attribuables au cancer de la prostate sous surveillance est de 5,56%. L'évolution de la dépense annuelle moyenne remboursée par personne est de 5,38%.